

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES ROCHES BLANCHES

Compte-Rendu du « Comité de projet »

Tenu en Mairie de Source-Seine, le 5 juin 2025

Compte-rendu publié le 26 juin 2025

CONTEXTE :

European Energy développe avec Impulsion, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, un projet agrivoltaïque sur la commune de Source Seine.

La zone d'étude du projet a été identifiée comme ZAEnR (Zones d'Accélérations d'Energies Renouvelables) par la commune. Mais les ZAEnR n'ont pas été à ce jour arrêtées définitivement la préfecture de Côte d'Or. Par conséquent, il est possible de considérer qu'il est nécessaire d'organiser un comité de projet comme si le projet était hors ZAEnR, tel que défini dans la loi APER du 10 mars 2023.

Le Comité de projet est défini aux articles R.111-5 à R.111-10 du code de l'Energie, dont :

Art. R. 211-9. – « Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments mentionnés à l'article R. 211-10. »

La liste nominatives des personnes invitées au comité de projet des Roches Blanches est disponibles en **Annexe 1**.

La liste des personnes présentes au Comité est disponible en **Annexe 2**.

Nota : La commune de Source Seine est représentée par le 2e adjoint, Monsieur Hervé Guignard.

DÉROULÉ DU COMITÉ, MAIRIE DE SOURCE SEINE LE 5 JUIN 2025 À 19H00 :

Lors de la présentation différents points ont été présentés, avec :

- Une présentation des exploitations agricoles concernées, du porteur de projet European Energy et son Assistant à Maitrise d'Ouvrage Impulsion
- Les principales caractéristiques du projet avec la localisation et compatibilité aux documents d'urbanismes, l'implantation du projet avec la technologie utilisée ;
- Une présentation des projets agricoles et leur compatibilité avec le décret agrivoltaïque (2024-318 do 8 avril 2024) et la charte agrivoltaïque de la CDPENAF de la Côte d'Or. Également, l'intérêt du séchoir a été évoqué pour montrer que le séchoir est une partie intégrante au projet ;

- Ensuite, il a été évoqué les différents enjeux paysagers et environnementaux suite aux premiers retours des bureaux d'études ;
- Pour terminer, il a été exposé les différentes retombées économiques pour la commune avec les enjeux fiscaux et le volet auto-consommation collective ;

Le support de présentation est disponible en **Annexe 3**.

ÉCHANGE :

En rose les réponses apportées à travers ce compte rendu aux questions soulevées durant le comité

Comptabilité avec l'urbanisme : L'intercommunalité est en train de réaliser un PLUi dont la Commune de Source Seine fera partie, il faudra s'assurer que les zones agricoles restent compatibles avec le projet agrivoltaïque mais également avec le projet de séchage en grange.

Les enjeux paysagers : Il faut bien prendre en compte la visibilité du site par rapport à différents points de vue notamment depuis la route située au nord de la zone d'étude, aucune intégration paysagère n'est prévue mais celle-ci devrait être définie selon les retours des photomontages.

Réponse de European Energy : Depuis la cabane de chasse, une haie paysagère sera ajoutée afin de limiter la perception du site.

Taxe d'aménagement : un retour sera fait à la commune sur le calcul précis de la taxe d'aménagement que la commune peut espérer. Cette taxe dépend du taux voté au sein de la commune qui se situe entre 1% et 5% calculé en fonction de la surface équipée en panneaux photovoltaïques.

Réponse de European Energy : Basé sur la conception actuelle du projet (la Taxe d'Aménagement (TA) dépend de la surface de panneaux solaires et des surfaces au sol des locaux techniques), et basé sur les taux en vigueur en 2025, la TA communale est estimée entre 10 886 € (sur un taux communal minimal de 1%) et 54 428 € (sur un taux communal maximal de 5%)

Les risques incendies : Les risques incendies sont pris en compte dans le projet en mettant des bandes enherbées dites « coupe-feu ». Ces bandes enherbées qui seront cultivées et font partie des rotations culturales des exploitants.

Réponse de European Energy : le SDIS de Côte d'Or sera consulté dans le cadre de l'instruction du dossier de permis de construire. Ainsi le projet devra se conformer à leur prescriptions, le cas échéant.

Projets agricoles : Sur l'itinéraire technique des exploitants, European Energy confirme que les exploitants seront équipés d'un système de guidage RTK pour intervenir au sein du parc agrivoltaïque.

Le séchoir thermovoltaïque : le séchoir financé par le projet agrivoltaïque permettra de sécher les cultures issues du parc agrivoltaïque. Des céréales et du fourrage seront séchés pour une quantité d'environ 360 t sur plusieurs coupes.

Le séchoir sera construit sur l'exploitation de M. Lacombe. Il disposera d'ouvertures afin que M. Louet puisse rattacher des bennes de séchage.

Pour le moment, il est proposé de mettre 3 cellules de 150m² et deux bennes de 15m².

Volet auto-consommation collective : European Energy a rappelé sa volonté d'inclure un dispositif d'autoconsommation collective au projet : une portion du parc (dont la taille sera à définir, a priori autour de 1 MW) aura son propre raccordement au réseau local ENEDIS et pourra alimenter les habitants de la commune.

European Energy s'engage à proposer un prix de fourniture inférieur au TRV EDF. Il est rappelé que tout ou partie des taxes et contributions restent dues, selon la puissance totale du dispositif.

Selon le dimensionnement (qui dépend en grande partie de la capacité disponible en injection à proximité du parc), le surplus d'électricité produite (i.e non consommée par la commune et ses habitants) pourra être proposé aux communes voisines, situées dans le périmètre géographique réglementaire.

Annexes:

- Annexe 1: liste des invités
- Annexe 2: liste des présents
- Annexe 3: support de présentation

ANNEXE 1 – LISTE DES INVITÉS

En concertation avec le porteur de projet, les invitations ont été envoyées par courrier postal par Mme Louet, Maire de Source-Seine.

Entité	Fonction	Prénom	Nom
Représentation nationale	Sénatrice	Anne-Catherine	Loisier
Représentation nationale	Député	Hubert	Brigand
Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine	Président	Patrick	Molinoz
Conseil départemental de la Côte d'Or	Vice-Président	Marc	Frot
Bligny-le-Sec	Maire	Jean-Charles	Baudion
Boux-sous-Salmaise	Maire	Jean-Pierre	Millerand
Chanceaux	Maire	Vincent	Pierrot
Frôlois	Maire	Damien	Bigarnet
Poncey-sur-l'Ignon	Maire	Eliane	Lépine
Salmaise	Maire	Florence	Delarue

ANNEXE 2– LISTE DES PRÉSENTS

Outre les présents sur la feuille d'émargement ci-dessous, étaient présent pour le porteur de projet et son AMO Impulsion :

- M. Christophe Deteix, Délégué Régional
- M. Jules Esquenet, Chef de projet Impulsion
- Mme Aurélie Quinchard, Cheffe de projet senior et Directrice Technique European Energy France


**EUROPEAN
ENERGY
FRANCE**

Comité de projet du 5 juin 2025
Projet Agrivoltaïque des Roches Blanches à Source-Seine

NOM	PRÉNOM	N° TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
MILLERAND	J. Pien	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
DELAUVE	Florence	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
RIGAUD	Jean. Mau	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
GUIGUARD	MERVE	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
VIRELY	Quentin	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
LOUET	Bernard	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
Laumbe Alexandre	Alexandre	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]

ANNEXE 3 – SUPPORT DE PRÉSENTATION

Document séparé